

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

## SEANCE DU 13 juin 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	9

L'an deux mille vingt-deux, le 13 juin, à 19 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Phillipe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe

OGER Isabelle

WALLERICH Alain

GUINDT Philippe

THILL Céline à partir de 20H

IMMER Alain

VALANCE Bénédicte

SIVEC Jean

VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEHIN Gaël

Donnant pouvoir à GAILLOT Philippe

PEREIRA Julien

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

BRUN Jérôme

DEBAILLEUL Delphine

REUTER Olivier

Mme OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Objet : 2022 – 639 Association Les Catt'Mômes, 2<sup>ème</sup> acompte de subvention 2022

Par courrier du 25 avril 2022, l'Association Les Catt'Mômes, sollicite le versement du 2<sup>ème</sup> acompte de subvention 2022 pour l'Accueil Périscolaire

Conformément à la convention, qui lie la commune et l'Association Les Catt'Mômes, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement à l'association « Les Catt'Mômes » du 2<sup>ème</sup> acompte de la subvention 2022 s'élevant à un montant de **9 681,90 €** pour l'Accueil Périscolaire (soit 30% du budget prévisionnel annuel de l'Accueil Périscolaire).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 16/06/2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 16/06/2022

Le Maire,

